

Epinal, le 20/06/2022

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
d'Épinal

Ancien Député des Vosges
Membre honoraire de l'Assemblée Nationale
Ancien Maire d'Épinal
Maire honoraire

Monsieur Francis ALLAIN
Maire,

Commune de CHAVELOT
4 rue de l'Eglise
88150 CHAVELOT postal VILLE

DIRECTION HABITAT-AMENAGEMENT DURABLE

Réf. : BP/17-2022

Affaire suivie par Bertrand PERRIN

Tél. : 03.56.32.10.00

bertrand.perrin@agglo-epinal.fr

OBJET : Avis relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis par un courrier daté du 26 avril 2022 le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La Communauté d'Agglomération d'Épinal, en tant que Personne Publique Associée, est invitée à formuler un avis sur tout document d'urbanisme élaboré, révisé ou modifié sur son territoire à travers l'exercice de sa compétence «Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)» mais également en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) et au vu de l'exercice de sa compétence « développement économique.

Au regard de la politique habitat, CHAVELOT se situe parmi les communes n'ayant pas encore dépassé les objectifs de production de logements neufs sur la période antérieure.

La modification, pour mise en compatibilité avec le SCOT des Vosges Centrales de votre document d'urbanisme, est principalement axée sur le secteur de l'ancienne scierie. Elle consiste notamment à transposer le reste de la zone 1AU soit, 2.07 ha en zone 2AU. Celle-ci correspond à la partie non urbanisée de l'OAP de l'ancienne scierie.

Par ailleurs, il est précisé que le développement de la commune pourra être assuré par le potentiel de dents creuses et par le dernier lotissement de 11 lots « Les Jardins Saint Eve », autorisé le 28/05/2019.

Ainsi, compte tenu de la fermeture des derniers espaces encore urbanisables sur votre territoire communal, je n'ai pas de remarque de nature à faire évoluer votre projet de PLU.

S'agissant des ajustements règlementaires proposés dans le cadre de cette modification, celles-ci ont été discutées puis validées après consultation du Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Michel HEINRICH